



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7502 Nr

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 23/1609.12/05				
Concerne : De contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : De maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: Cell TI Color W - SeldiNG				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Here de la Chaste 29 6900 AJE				
Date de visite: 12/09/6Date d'émission: 12/09/6 Références client: N.C.				
Référentiel réglementaire. RGIE art. 271 276 bis et dérogation 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation: A Nombre de tableaux: Protection générale du branchement: Nombre de circuits terminaux:				
Description	En ordre	Dan an andan	n.a. ou	
Correspondances des schémas à l'installation	En ordre	Pas en ordre	dérog.	
Etat du matériel électrique installé				
Mesures de protection contre les contacts directs		Y		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		- 1	_X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X	.,		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELCIUM	A colol	
Manquements / Notes: Work AMPEX E.			and the same of th	
A DESCRIPTION OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF T				
Conclusion:			AP.	
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain eor éle délai prescrit par la réglementation en vigueur. 	trôle périod iqu	e es t à offectue	dans /Soco	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa de l'inspecteur:				
Des résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom-et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEG BELGIUM ASBI	lemandeur pour	réception :		
	1	1	8	
			1/2	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0031 23/16 2 M/OS
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Que Cofficients
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : □ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux
endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits sujvants: Ale Sechon neue Most for brien loccorde Les offerils d'eau ne Sont for loccorde Les offerils d'eau ne Sont for loccorde Ment pine rol de lous le modification exe Bronger Plan ont a ge de lous le modification exe Bronger Poste Pixe OUFFARO Domenico
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.be